

SEANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en
exercice :
48

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six du mois de novembre le Conseil de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la salle des fêtes 71470 Sainte-Croix-en-Bresse sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
38 + 6 pouvoirs

Etaient présents : M. Anthony VADOT, Mme Aurélie GRAVALLON, M. François GUILLEMAUT, Mme Martine MOREL, Mme Fabienne BUISSON, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Christine LOUROT, M. MARTINET Sébastien (suppléant), M. André BECHE, M. Sébastien GUIGUE, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, M. Robert CHASSERY, Mme Christine BUATOIS, M. Lionel JUILLARD, Mme Nelly RODOT, Mme Josette LETOUBLON, M. Gérald ROY, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, M. Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Didier LAURENCY, Mme Sylvie GEOFFROY, M. David COLIN, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Christian CLERC, Mme Yvelise FERRAND, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Marie DIMBERTON, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Date de la convocation :
17 novembre 2025

Étaient excusés : M. Gilles MAITRE pouvoir donné à Mme Fabienne BUISSON, Mme Françoise JAILLET pouvoir donné à M. Didier LAURENCY, Mme Sylvie DECUIGNIERES pouvoir donné à M. Christian CLERC, M. Stéphane BALTES représenté par son suppléant M. Sébastien MARTINET, Mme Patricia TISSERAND pouvoir donné à M. Robert CHASSERY, M. Jacques MOUGENOT pouvoir donné à M. Frédéric BOUCHET, M. Yann DHEYRIAT, Mme Sabine SCHEFFER, Mme Elise MYAT, Mme Jennifer GUILLOT, M. Éric BERNARD pouvoir donné à M. Anthony VADOT.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY

7.1 Décisions budgétaires

B2025-155 Décision modificative n°1 du budget annexe Zones d'activités

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5217-10-6,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-99 du 20 septembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2025-064 du 9 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 et autorisant le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7.5% en fonctionnement et en investissement,

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2025,

Le Conseil oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

MODIFIE le budget annexe Zones d'Activités comme suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Code Fonctions	Chapitre	Article	Libellé	Pour mémoire BP 2025	DM 1	BP 2025 cumulé
68	67	673	Annulation écriture de vente sur exercice antérieur pour régularisation sur TVA	15 €	75 €	90 €
Total dépenses de fonctionnement					75 €	

Code Fonctions	Chapitre	Article	Libellé	Pour mémoire BP 2025	DM 1	BP 2025 cumulé
68	70	7015	Ventes de terrains aménagés (régularisation TVA sur vente année antérieure)	306 612 €	75 €	306 687 €
Total recettes de fonctionnement					75 €	

Secrétaire de séance :
Mickaël CHEVREY

Date 01/12/2025



DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 01/12/2025

